

Travée : (n.f.) Division horizontale de la nef d'une église, espace délimité par deux colonnes, deux supports verticaux.

Terme dérivé de l'ancien français *trev*, signifiant poutre. Félibien en donne cette définition dans *Des principes de l'architecture* (1676) : « On appelle aussi travées les espaces qui sont entre les palez des pieux, qui soustiennent les ponts de bois, & qui tiennent la place des arches des ponts de pierre. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

